



COMMENTRY
MONTMARAUULT
NÉRIS
COMMUNAUTÉ

PROJET EDUCATIF DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

les Galibots

2021-2026



SOMMAIRE

PREAMBULE

1) LES OBJECTIFS EDUCATIFS

2) L'EQUIPE

PREAMBULE

La création de l'accueil de loisirs intercommunal « Les Galibots » résulte d'une volonté des élus communautaires de permettre un accès aux loisirs à tous les enfants de la Communauté de Communes âgés de 3 à 14 ans.

La compétence « accueil de loisirs » - *alors exercée par les communes de Commentry et de Nérès-les-Bains* - a été transférée à la Communauté de Communes par délibération en date du 16 mars 2006, cette dernière devenant effective à l'issue de la construction de la nouvelle structure.

Depuis le 1^{er} Janvier 2017, la Communauté de Communes Commentry Nérès les bains a fusionné avec la Communauté de Communes de la Région de Montmarault pour devenir **Commentry Montmarault Nérès Communauté**.

Ce nouvel EPCI compte désormais 33 communes.

Plusieurs structures de loisirs sont réparties sur tout le territoire communautaire.

L'Accueil de loisirs « Les Galibots » est situé aux périphéries des Communes de Commentry et Nérès les bains principalement.

La création de l'accueil de loisirs « Les Galibots » et son ouverture en juillet 2009 a donc pour finalité de permettre un accès aux loisirs à tous les enfants de la Communauté de Communes âgés de 3 à 14 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires (sauf Noël).

Dans le cadre de ses missions, l'accueil de loisirs (locaux, personnel) pourra également intervenir sur des temps ou projets d'animation selon les besoins des communes composant le territoire intercommunal (par convention), et ponctuellement sur différentes actions liées à l'enfance / jeunesse.

Dans le cadre d'une volonté éducative, sociale, culturelle et sportive, clairement affichée par les élus, de donner leur place aux enfants de 3 à 14 ans du territoire, ce projet est construit sur la base d'une réflexion menée par les élus et les acteurs de terrain.

Les élus communautaires référents, et acteurs de terrains définissent l'Accueil de Loisirs Intercommunal « Les Galibots » de la façon suivante :

«L'Accueil de Loisirs est un lieu de socialisation, de créativité où l'enfant doit évoluer en toute sérénité pour lui permettre de s'épanouir et de se développer. La famille, l'école et l'Accueil de Loisirs sont des acteurs éducatifs qui, à des titres divers mais complémentaires, permettent à l'enfant de construire sa personnalité.

L'Accueil de Loisirs est un espace de vie, de rencontre, d'échange, de convivialité, de découverte où l'enfant se sent bien dans des activités librement choisies (activités artistiques, culturelles, technologiques, sportives, etc.).

En outre, l'Accueil de Loisirs contribue à lui donner le sentiment de son appartenance au territoire intercommunal et, ce faisant, celui-ci se crée la chance de faire durer sa relation avec sa population jeune. »

L'accueil de loisirs « Les Galibots » est :

- **un lieu éducatif** qui, au travers de jeux, d'activités techniques, récréatives, artistiques, manuelles, physiques et sportives, de sorties... permet à l'enfant de grandir. L'enfant peut ainsi s'épanouir dans un cadre sécurisé et organisé autour d'un projet pédagogique prenant en compte son environnement, son rythme, ses capacités et difficultés... afin qu'il apprenne au sein d'une collectivité à devenir citoyen autonome.
- **un mode de garde** puisqu'il doit répondre à la réalité de familles dont l'organisation ou l'éloignement du travail, la composition familiale ou le besoin social ne permettent pas d'assurer la garde de l'enfant en dehors des temps scolaires.

L'accueil de loisirs s'avère être un lieu essentiel d'apprentissage, de découverte et de rencontres.

Ce projet éducatif s'adresse aux familles pour leur permettre de connaître les objectifs d'accueil et d'animation.

Il s'adresse également aux équipes pédagogiques afin de leur faire connaître le cadre qu'elles s'engageront à respecter pendant toute la durée de leur implication au sein de la structure.

Il doit permettre de déterminer les cadres d'actions et d'interventions et définir les axes de réflexion pour le fonctionnement global et l'évolution de l'accueil de loisirs.

1) LES OBJECTIFS EDUCATIFS : l'enfant au cœur du projet

L'accueil de loisirs doit être ouvert à tous les enfants sans aucune distinction possible :

- notamment en favorisant l'accès des plus démunis par une tarification en fonction des ressources ;
- mais aussi par l'accueil d'enfants porteurs de handicap, en mettant en place une organisation favorable à leur intégration quand elle est possible.

⇒ FAVORISER LE « VIVRE ENSEMBLE » ET LA VIE COLLECTIVE

L'accueil de loisirs est un lieu collectif qui favorise la socialisation

L'équipe d'animation devra accorder une place centrale aux enfants et aux jeunes, et créer les conditions pour favoriser leur socialisation et la conquête de leur autonomie.

L'adulte a la responsabilité de l'épanouissement et du bien-être de l'enfant. Il doit notamment permettre aux enfants d'évoluer dans un cadre sécurisant. Des règles doivent être instaurées : elles devront respecter l'enfant en tant que personne, être compréhensibles et être adaptées à l'âge des enfants. Ces règles doivent permettre de garantir la sécurité de l'enfant et de le rassurer. Elles doivent également garantir le respect des lieux et des personnes. Elles sont applicables aux enfants ainsi qu'aux adultes.

En considérant l'enfant comme une personne, l'adulte doit le reconnaître en tant que tel et l'accepter dans ses différences. Il doit aussi accompagner et aider l'enfant à trouver sa place dans la société ; cela veut dire apprendre à l'enfant le respect des autres, mais aussi le respecter.

L'accueil de loisirs doit être perçu par les équipes d'animation comme un lieu d'apprentissage de la vie en collectivité où l'enfant va pouvoir être écouté, reconnu, et va pouvoir prendre des responsabilités. C'est un lieu où il doit pouvoir découvrir les valeurs de solidarité, de laïcité, de citoyenneté, de liberté et d'ouverture aux autres notamment.

Cependant, l'enfant ne doit pas, non plus, subir le poids de cette collectivité, mais apprendre à y vivre en y étant acteur de ses loisirs, ce qui veut dire :

- permettre à l'enfant de donner son avis et d'être entendu par le biais d'évaluations de groupe afin de vérifier si il trouve une place ;
- permettre à l'enfant de faire des choix et d'avoir des espaces de liberté ;
- permettre à l'enfant de vivre à son rythme dans la mesure du possible.

⇒ EVOLUER DANS UN ESPACE ADAPTE

Il est important de réfléchir aux espaces et de rendre les lieux agréables. Les aménagements doivent permettre aux enfants d'évoluer le plus librement possible dans un espace sécurisant avec des repères clairs, et ce, afin de leur permettre d'agir de façon autonome.

L'aménagement doit permettre la pratique d'activités variées, qu'elles soient autonomes ou accompagnées, voire provoquer l'envie et contribuer à la créativité.

⇒ FAVORISER L'ACCES DES ENFANTS A DES LOISIRS EDUCATIFS VARIÉS ET DE QUALITÉ

L'accueil de loisirs est un lieu éducatif qui facilite le développement de l'enfant

L'accueil de loisirs est un lieu d'éducation, mais celui-ci ne doit pas ressembler à une journée d'école. C'est en effet un lieu de loisirs où l'enfant passe une partie de ses vacances ou de son temps libéré. Il doit être avant tout un lieu de détente et de loisirs. Il doit répondre aux besoins de l'enfant, à ses intérêts. L'accueil de loisirs doit donc organiser son fonctionnement afin notamment :

- de satisfaire les envies de jeu et répondre à la curiosité des enfants ;

- de proposer des activités qui répondent aux intérêts des enfants ;
- de proposer des activités variées et issues de tous les grands domaines d'activité : manuelles, d'expression, scientifiques et techniques, sportives, de découverte du milieu...

Ceci est possible :

- en installant des conditions matérielles accessibles à tous ;
- en tenant compte de la spécificité psychologique et physiologique des enfants ;
- en permettant la découverte de disciplines méconnues.

Tous les moyens doivent être mis en place pour que l'enfant puisse proposer, choisir et donner son avis sur ses activités. Le fonctionnement de l'accueil de loisirs doit permettre à l'enfant d'être acteur de ses vacances ou de ses loisirs, et donc de trouver des réponses à ses projets grâce à l'aide des adultes présents.

Enfin, l'activité n'est qu'un support d'apprentissage et de réflexion. Elle doit permettre à l'enfant de chercher, d'inventer, d'expérimenter et de s'exprimer.

⇒ **FAVORISER LA DECOUVERTE DE SON ENVIRONNEMENT**

L'accueil de loisirs est un lieu de découverte du patrimoine naturel, humain, et historique

L'accueil de loisirs doit s'ouvrir vers l'extérieur. Il doit permettre aux enfants de découvrir les espaces naturels et humains de leur région.

Cette découverte de leur environnement doit aller de paire avec une éducation au respect de celui-ci, notamment en proposant des activités de sensibilisation au développement durable.

La découverte d'autres milieux, et l'enrichissement culturel seront également favorisés, par des sorties, excursions et visites.

⇒ **CONTRIBUER AU DEPART ET A LA DECOUVERTE D'AUTRES HORIZONS**

L'accueil de loisirs est un lieu d'accueil sans hébergement, mais beaucoup d'enfants n'ont pas la possibilité de partir en vacances, et de découvrir d'autres milieux. L'accueil de loisirs doit donc aussi contribuer au départ par le biais de campings et de mini-camps. Pour l'enfant, c'est un moyen de sortir de son environnement et de vivre de façon différente. Les enfants doivent être associés, selon leur âge et leurs capacités, à l'organisation de ces camps afin de favoriser de façon active leur participation à la vie de ces séjours.

⇒ **MENER UNE POLITIQUE CO-EDUCATIVE AVEC LES PARENTS**

Une attention particulière doit être accordée à l'information en direction des familles

Considérant que l'éducation est globale et concerne toute la société, la Communauté de Communes souhaite que le projet éducatif suscite à travers sa mise en œuvre, une réflexion et des actions concertées entre les différents acteurs agissant en direction des enfants, et en premier lieu avec les parents, en vue d'une plus grande cohérence éducative.

Au-delà de l'aspect pratique pour les familles, l'accueil de loisirs doit être un moyen de proposer des activités ludiques aux enfants dans un esprit d'éducation.

De plus, mieux communiquer avec les parents, c'est d'abord mieux les informer, et notamment sur les règles de vie instaurées dans la structure. Le règlement intérieur de la structure doit être établi dans ce sens. Les informations dès la première inscription doivent être communiquées aux parents soit aussitôt, soit par courrier pour que s'instaure une relation partenariale.

TOUS CES OBJECTIFS (NON EXHAUSTIFS) DEVRONT ETRE PRIS EN COMPTE LORS DE L'ELABORATION DU PROJET PEDAGOGIQUE DE L'EQUIPE D'ENCADREMENT POUR CHAQUE SEJOUR

IL APPARTIENT AUX DIFFERENTS PROJETS PEDAGOGIQUES DE DEFINIR QUELS SERONT LES OBJECTIFS PRIVILEGES DURANT LA PERIODE DONNEE ET DE DETERMINER LEUR MISE EN ŒUVRE

CES PROJETS PEDAGOGIQUES DEVRONT ETRE LE RESULTAT D'UN TRAVAIL OU L'ENSEMBLE DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE AURA ETE ASSOCIE

2) L'EQUIPE

Les fonctions

LE DIRECTEUR s'engage à assurer une présence et une action éducative constante dans le cadre du Centre de Loisirs selon les orientations générales définies par la Communauté de Communes.

L'ANIMATEUR s'engage à assurer une action éducative auprès des enfants selon le projet pédagogique de l'équipe d'animation, sous la responsabilité du Directeur de l'accueil de loisirs.

Rôles et attitudes

Les animateurs et toutes personnes (stagiaires, intervenants, bénévoles, personnel de service...) participant à l'accueil de loisirs et au déroulement des activités doivent être

compétents et investis de leur rôle et de toutes les dimensions de leur mission, afin de créer et pérenniser une relation :

- ✓ Bienveillante
- ✓ Sécurisante
- ✓ Chaleureuse

L'adulte doit de par son comportement, sa présence et sa pratique être garant pour chaque enfant :

- de son bien-être et sa sécurité,
- de sa progression et de son épanouissement,
- de l'harmonie des relations entre les enfants,
- du respect de chacun,
- du respect des règles de vie.